

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

InVS
Institut de veille sanitaire

Décision n° 108-DG-2014 du 4 août 2014 portant délégation de signature du directeur général de l'Institut de veille sanitaire à la directrice générale adjointe

NOR : AFSX1430614S

Le directeur général de l'Institut de veille sanitaire,

Vu les missions de l'InVS, décrites aux articles L. 1413-2 et suivants du code de la santé publique et par les décrets d'application de la loi n° 98-535 du 1^{er} juillet 1998 modifiée;

Vu les articles L. 1413-8 et L. 1413-10 du code de la santé publique définissant les compétences du directeur général de l'Institut de veille sanitaire;

Vu l'alinéa 8 de l'article R. 1413-12 dudit code, qui prévoit que le directeur général « peut déléguer sa signature à ceux de ses collaborateurs qui exercent une fonction de direction au sein de l'Institut de veille sanitaire »;

Vu le décret du 17 juillet 2014 portant nomination de M. François BOURDILLON comme directeur général de l'Institut de veille sanitaire;

Vu l'arrêté du ministère des affaires sociales et de la santé en date du 28 février 2013 détachant Mme Anne BRUANT-BISSON à l'Institut de veille sanitaire en tant que directrice générale adjointe à compter du 1^{er} mars 2013;

Vu la décision n° 25-DG-2013 portant nomination de Mme Anne BRUANT-BISSON comme directrice générale adjointe de l'Institut de veille sanitaire,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Anne BRUANT-BISSON, directrice générale adjointe de l'Institut de veille sanitaire, reçoit délégation permanente à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Institut de veille sanitaire :

- tous actes, décisions, notifications, conventions ou contrats;
- tous actes relatifs à la gestion du personnel;
- tous actes ou décisions d'engagement ou de mandatement de dépenses et de recettes;
- tous actes ou décisions ou engagements relatifs aux marchés publics.

Article 2

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 4 août 2014.

Le directeur général,
DR F. BOURDILLON